

ÉCONOMIE Le président français a fait de la taxation des flux financiers une priorité. Et souhaite, à défaut de consensus européen, engager le pays seul dans l'aventure.

LA TAXE TOBIN PEUT-ELLE NOUS SAUVER DE LA CRISE ?

La France fera cavalier seul. Malgré les appels à la patience de l'Allemagne, Nicolas Sarkozy s'est engagé à mettre en place une taxe sur les transactions financières dès la fin du mois. Sans attendre l'application de la directive européenne prévue pour le 1^{er} janvier 2014. « *Trop long* », juge le président français qui, de farouche opposant à la taxe, en est devenu l'un des plus ardents promoteurs, portant le dossier auprès de l'Union et du G20, et reprenant à son compte un projet défendu par les altermondialistes d'Attac.

Étrange parcours que celui de cette taxe soutenue par la gauche puis par la droite. « *Nos idées sont désormais admises. C'est une victoire politique* », apprécie l'économiste Dominique Plihon, président du conseil scientifique d'Attac, qui reste cependant méfiant. « *Je crains que ce ne soit qu'un gadget politique.* » À l'heure où il est de bon ton de critiquer les excès de la finance, promouvoir une taxation pour limiter la spéculation est, en effet, un argument électoral porteur. « *Il y a beaucoup d'hypocrisie sur le sujet*, souligne l'économiste. En 2001, Lionel Jospin avait fait voter une taxe des transactions sur les devises qui devait être appliquée à la condition que les autres pays de l'Union européenne nous emboitent le pas. Résultat : cette loi est restée lettre morte. »

Taxe Tobin, TTF... De quoi parle-t-on ?

À l'origine, il y a l'idée de l'Américain James Tobin, désireux de réduire la spéculation sur les monnaies. En 1972, l'économiste libéral propose de « *jeter quelques grains de sable dans les rouages de la finance internationale* », en introduisant une taxe à très faible taux, entre 0,05 % et 0,2 % sur les transactions de change.

Des pays déjà taxés

■ **La France ne serait pas la première** à taxer une partie de ses transactions financières. Des taxes unilatérales existent déjà dans plusieurs pays du monde. Taxe sur les actions au Royaume-Uni et en Afrique du Sud, taxe sur les obligations en Suisse et au Chili, taxe sur les transactions de change au Brésil et taxe sur les contrats à terme en Inde et à Taïwan. La France elle-même prélevait jusqu'en 2008 un « *impôt de Bourse* » sur les opérations concernant les actions. En revanche, aucun pays ne taxe aujourd'hui en même temps les actions, les obligations, les devises et les produits dérivés.

Attac reprend et complète le projet, 26 ans plus tard. Une petite taxe, autour de 0,5 %, serait prélevée non seulement sur les transactions des opérations mais sur l'ensemble des opérations financières : actions, obligations et produits dérivés. Rebaptisée taxe sur les transactions financières, la TTF vise désormais un triple objectif : « *casser la spéculation, mais aussi limiter le pouvoir social de la finance et créer de nouvelles ressources* ». Le montant de cette taxe serait suffisamment faible pour ne pas affecter les investisseurs moyens. En revanche, les opérateurs financiers intervenant fréquemment sur les marchés, et particulièrement le « *trading haute fréquence* », grâce auquel des milliers d'opérations sont effectuées à la milliseconde, en ressentiraient l'impact. La crise de 2008 a remis la taxe Tobin au goût du jour. Les propositions ont fleuri de toutes parts. En juin dernier, la Commission européenne a plaidé pour la mise en place d'une taxe de 0,1 % sur les actions et les obligations, et de 0,01 % sur les produits dérivés. Les devises en sont, elles, exclues. C'est sur cette

directive que s'appuierait le projet de Nicolas Sarkozy, qui souhaite cependant ne pas l'appliquer aux obligations, crise de la dette oblige.

La France doit-elle se lancer en solo ?

Tous ses partisans le reconnaissent, compte tenu de la mobilité des capitaux, la taxe n'a de sens qu'au niveau mondial. Mais plutôt que d'attendre un hypothétique accord international, Nicolas Sarkozy a préféré se lancer en solo. Sa proposition a été accueillie par une levée de boucliers. « *Ce serait une grave erreur d'agir de manière isolée*, prévient Pierre de Lauzun, directeur général délégué de la Fédération bancaire française. *En renchérissant le coût des opérations financières sur la place de Paris, la TTF risque d'entraîner la délocalisation massive des transactions vers d'autres centres financiers comme la City. Avec des répercussions lourdes en termes d'emplois.* » « *Cela revient à se tirer une balle dans le pied* », abonde Alain Trannoy, économiste à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). D'autres relativisent. « *Une telle taxe ne serait ni nuisible ni efficace. Elle ne changerait pas les habitudes des agents financiers, mais n'entrainerait pas non plus la spéculation* », explique Francesco Saraceno, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Pour lutter contre la spéculation, mieux vaut mettre en place des outils de régulation adaptés, estiment les acteurs bancaires. « *Les marchés doivent être plus transparents et mieux régulés*, souligne Pierre de Lauzun. *Mais il serait plus efficace d'examiner directement le "trading haute fréquence" et les marchés de produits dérivés très opaques, comme celui des CDS (Credit Default Swap, ndlr) plutôt que d'instaurer une taxe qui*



La taxe Tobin, défendue par les altermondialistes depuis 1998, est revenue sur le devant de la scène avec la crise.

affecterait les transactions mais ne changerait pas la structure de ces marchés. » Un constat en partie partagé par Attac, qui estime que la taxe, seule, ne suffit pas et doit être accompagnée d'autres outils de régulation. Et puis « *si la TTF entraîne la délocalisation des transactions les plus spéculatives, les plus socialement nuisibles, tant mieux !* », contre-attaque l'association altermondialiste. Tous les experts s'accordent cependant à dire qu'un lancement à l'échelle européenne reste plus pertinent. À la fois en termes d'efficacité et de réalisme. Faut-il alors agir sans Londres, qui reste farouchement opposée au projet ? Si la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche s'engagent dans l'aventure, ces pays auront-ils assez de poids pour convaincre David Cameron de les suivre ? « *La société civile peut ici jouer un rôle décisif pour influencer les responsables politiques* », insiste Alain Trannoy.

Que faire des sommes ainsi récoltées ?

L'Institut autrichien de recherche économique estime qu'une taxe de 0,05 % appliquée à toutes les transactions financières rapporterait entre 447 et 1022 milliards de dollars par an, même en supposant une réduction drastique de 65 % du volume d'activité du marché. La Commission européenne table, elle, sur 57 milliards d'euros annuels. Nicolas Sarkozy l'a maintes fois répété, la taxe doit servir « *en totalité, en majorité ou en partie* » à financer les urgences sociales et climatiques. « *À l'heure où l'aide au développement se tarit de toutes parts, la taxe rapporterait assez pour débarrasser le monde du sida, de la faim, de l'illettrisme...* », pointe Julie Chaverou, chargée de plaidoyer chez Coalition Plus, une ONG de lutte contre le sida. À l'exemple de la « *taxe Chirac* » sur les billets d'avion, adoptée en 2006, qui rapporte en moyenne

180 millions d'euros par an à l'aide française au développement. Confrontés à un besoin urgent de recettes supplémentaires, les États et l'Europe souhaitent cependant utiliser ces fonds pour résorber les dettes publiques. Au grand dam des ONG qui exigent une clarification quant à l'utilisation du produit de la taxe. Attac milite pour un partage entre le financement des biens publics mondiaux et le budget européen. « *Cet argent pourrait permettre de renforcer le fonds européen de stabilité financière qui vient en aide aux pays en difficultés, de financer de grands programmes d'investissement public en faveur de la transition écologique : énergies alternatives, transports non polluants...*, énumère Dominique Plihon. *Cela redonnerait des couleurs à l'Europe et renforcerait la solidarité entre les pays.* » Avec un véritable impact politique. ●

CHRISTINE MONIN